

**Voyage en Espagne
du 4 au 9 avril 2022**

Pour les élèves domiciliés à Allonnes une participation de la ville d'Allonnes est possible. Il vous suffit de vous rendre à la mairie.

Après étude de votre situation, le montant auquel vous aurez droit sera envoyé au collège, lequel vous fera la déduction sur le montant du voyage.

Il est possible également de demander un rendez-vous à l'assistante sociale Madame Uzun qui pourra éventuellement vous apporter une aide.

Pour les élèves domiciliés à Spay, Etival, Fillé..., vous devez vous rapprocher du CCAS de votre commune pour éventuellement bénéficier d'une aide.

Il est également possible de solliciter votre Comité d'entreprise. L'intendance complétera une attestation de voyage.

Madame M'dhafer.